



Congés payés et changement de poste

Par eva0902

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise depuis le 1er juillet 2021. J'ai commencé chez eux en tant que vendeuse. Sur ma fiche de paie de juin 2022, j'avais 28 jours de congés en N-1 et 2,5 jours en N.

J'ai changé de poste au sein de la même entreprise le 5 septembre 2022. Voilà le souci : sur ma fiche de paie de septembre 2022, je n'ai plus aucun jour en N-1 (alors que je n'ai rien pris) et mes jours en N sont passés à 2,17.

L'entreprise a-t-elle le droit de supprimer des CP en cas de changement de poste ? Normalement mes jours N-1 peuvent être pris jusqu'au au 31 mai 2023 ?

En sachant que j'ai toujours 1 an et 3 mois d'ancienneté sur ma fiche de paie de Septembre 2022.

Merci de votre aide.

Par ESP

Bonjour

L'entreprise a-t-elle le droit de supprimer des CP en cas de changement de poste ?

Non, bien sûr, prenez contact avec les RH pour régularisation.

Par morobar

Bonjour,

Normalement mes jours N-1 peuvent être pris jusqu'au au 31 mai 2023 ?

Non

L'employeur aurait du vous attribuer des congés à compter du 01/06 jusqu'au 31/10

Attention à la perte des congés non pris.

Pour le reste il semble que les compteurs aient subi un Reset au 05/9 ce qui n'est pas normal.